

Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Dépôt documentaire à la suite de la 1^{re} partie de l'audience tenue le 20 et le 21 avril 2016

Distance entre l'agrandissement projeté au poste et les résidences les plus près

Dans les plans actuels, la limite du nouveau poste Saint-Jean à 315-25 kV est prévue à 1,5 m de la ligne de propriété, ce qui correspond à une distance variant de 10 à 15 m des résidences, selon l'emplacement de la maison (réf. : figure 3.1 révisée de l'étude d'impact sur l'environnement). Cependant, il a été affirmé en audience que la limite pouvait être déplacée à 3 m à la suite d'un réaménagement des équipements.